

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20160930-del2016116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2016

Publication: 03/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n°2016/116

OBJET: AVENANT N°3 A LA CONVENTION SKI PASS CCVU/ REGIE PRA-LOUP UBAYE 04: FORFAIT MULTI STATIONS 6 JOURS ET SKI-PASS SAISON UBAYE – PRA LOUP LE SAUZE STE ANNE -

Le Conseil de Communauté,

Vu sa délibération n°2012/80 du 2/07/2012 relative à la création d'un forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne et d'un Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne et autorisant le Président à signer la convention à intervenir avec la Régie Pra-loup Ubaye exploitant la station de Pra-loup et la SARL COUTTOLENC, celle du Sauze Super-Sauze.

Vu sa délibération n°2013/64 du 13/06/2013 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion de la station du Sauze Super-Sauze à compter du 1^{er} juillet 2013.

Vu sa délibération n°2013/112 relative à la convention par laquelle la régie de Pra-loup Ubaye et la CCVU maintiennent la vente du forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne et Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne et fixent les tarifs pour la saison 2013/2014.

Vu ses avenants n°1 en date du 13 octobre 2014 et n°2 en date du 20 octobre 2015.

Considérant que, dans le cadre de cette convention, les gestionnaires des stations de ski de Pra Loup, du Sauze, de Ste Anne ont décidé de fixer pour la saison 2016/2017, les prix de ces 2 produits. comme suit :

- Forfait multi-stations 6 jours Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne :
 Enfant (de 5 à 11 ans) Vermeil (de 65 à 74 ans) = 156 €
 Adulte (de 12 à 64 ans) = 197 €
- Ski- Pass Saison Ubaye Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne : 430 €
- Ski- Pass Saison Ubaye Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne pour les personnes possédant une carte d'invalidité : 215 €

Vu le projet d'avenant n° 3 établi à cet effet qui lui est soumis. VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye réuni le 6 septembre 2016,

Sur proposition du Président, A l'unanimité des membres présents,

- ✓ APPROUVE l'avenant n°3,
- ✓ AUTORISE le Président à procéder à sa signature,
- ✓ ACCEPTE les tarifs susvisés,
- √ S'ENGAGE à inscrire aux budgets annexes « ski » et « Régie Sauze Super-Sauze Ubaye» les recettes afférentes à ces produits.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Jacques MARTII

C.C.V.U

Séance du 30 septembre 2016